Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20111215-2011-12-15_005-DE

Date de télétransmission : 16/12/2011 Date de réception préfecture : 17/12/2011

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011 Publié le 16 décembre 2011 Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65 Nombre de membres en exercice : 82 Nombre de procurations : 10

Membres présents :				
M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN		
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE		
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL		
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Alain LINGER		
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Franck MELOTTE		
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Louis LAURENT		
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Roland PONSAA		
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY		
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET		
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD		
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN		
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX		
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY		
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Jean-Philippe SCHMITT		
Mme Catherine HERVIEU	ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE		
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD		
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMENT		
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT		
M. Yves BERTELOOT	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM		
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD		
M. Dominique GRIMPRET	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE		
M. Didier MARTIN	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CAMBILLARD.		

Membres absents:

M. Gilbert MENUT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE	
M. Jean-François GONDELLIER	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET	
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
M. Lucien BRENOT	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY	
M. Michel ROTGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET	
M. Philippe GUYARD	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS	
M. Rémi DELATTE	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE	
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD	
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE	
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD.	

GD2011-12-15_005 $N^{\circ}5 - 1/2$

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Dotation de solidarité communautaire pour 2012

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, « l'établissement public de coopération intercommunale (...) peut instituer au bénéfice de ses membres (...) une dotation de solidarité communautaire, dont le principe et les critères de répartition sont fixés par le conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers. Le montant de cette dotation est fixé librement par le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale. Elle est répartie en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par commune, les autres critères étant fixés librement par le conseil. »

Dans ce cadre, le Conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire, qui est divisée en deux parts :

- une part forfaitaire, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente
- une part péréquée, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie selon les critères suivants :population à 25% /logement social à 50% /potentiel fiscal à 25%.

Pour 2012, il est proposé une stabilité de l'enveloppe de DSC par rapport à 2011, soit un montant global de 13 401 616 euros.

Concernant la répartition par commune, la DSC 2012 serait composée uniquement de la part forfaitaire, afin de garantir à chaque commune une stabilité de sa dotation par rapport à 2011.

Le versement de ces sommes aurait lieu mensuellement, par douzièmes, à compter de janvier 2012.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE:

- d'approuver les critères énoncés ci-dessus ;
- de fixer la répartition pour 2012 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

	Part forfaitaire	DSC totale 2012
AHUY	90 004	90 004
BRESSEY SUR TILLE	7 081	7 081
BRETENIERE	8 344	8 344
CHENOVE	958 257	958 257
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174	1 192 174
CRIMOLOIS	2 637	2 637
DAIX	159 450	159 450
DIJON	7 322 892	7 322 892
FENAY	3 188	3 188
FONTAINE-LES-DIJON	253 623	253 623
HAUTEVILLE LES DIJON	9 672	9 672
LONGVIC	1 010 989	1 010 989
MAGNY SUR TILLE	4 089	4 089
MARSANNAY-LA-COTE	212 270	212 270
NEUILLY-LES-DIJON	93 821	93 821
OUGES	110 411	110 411
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212	69 212
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594	92 594
QUETIGNY	884 532	884 532
SAINT-APOLLINAIRE	430 607	430 607
SENNECEY-LES-DIJON	91 553	91 553
TALANT	394 216	394 216
Total	13 401 616	13 401 616

⁻ de procéder à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes à compter de janvier 2012.

GD2011-12-15_005 N°5 - 2/2